

7e année — N° 168 — 18 mai 1955

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

Bimensuel

22, rue de Brest — LYON
Téléphone : FRanklin 82-51

Compte chèques postaux Lyon 2168-43 —— Fédération des Groupements de Défense, 7, place Ampère - LYON

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région.

AVERTISSEMENTS

POMMIER - POIRIER - NOYER

CARPOCAPSE : Les premières éclosions en élevage artificiel ont été observées dans le Forez et la région de Belley. Les températures étant très variables, on ne doit pas s'attendre à une activité régulière ni importante de l'insecte. Il est toutefois prudent de prévoir un traitement entre le **21 et le 26 mai** dans les régions les plus chaudes, à savoir :

AIN : 41 - 52.
DROME : 122 - 131 - 132 - 133 - 134.
LOIRE : 3 - 9 - 12.
SAVOIE : 85.
ARDECHE : 141 - 142 - 152.
ISERE : 103 - 111.
RHONE : 22 - 24 - 26.
HAUTE-SAVOIE : Néant.

Nous rappelons la liste des produits efficaces contre ce ravageur :

— arséniate diplombique à raison de 80 à 90 gr./hl. d'arsenic pur additionné d'un mouillant ou de 500 gr./hl. d'huile blanche d'été (jusqu'à 2 mois avant la récolte seulement) ;

— D.D.T. { soit 250 gr./hl. d'un produit à 50 % de D.D.T. pur,
soit 500 gr./hl. d'une émulsion à 20 % de D.D.T. pur ;

— parathion à 30 gr./hl. ou oléoparathion à raison de 22,5 gr./hl. de produit pur (600 gr. d'un produit à 5 % de parathion, 300 gr. d'un produit à 10 %, etc... ; 450 gr. d'un oléoparathion à 5 %, 225 gr. d'un oléoparathion à 10 %, etc...).

POMMIER - POIRIER

TAVELURES : Dans les régions ci-dessous, le traitement contre la Tavelure effectué à l'aide de fongicides de synthèse (captane, zinèbe, zirame) avant le 11 mai a pu être ce jour-là en partie entraîné par la pluie. Soit que la dose restante devienne rapidement insuffisante pour couvrir des fruits en pleine croissance, soit que de nouvelles pluies achèvent d'entraîner le produit, le traitement appliqué avant le 11 devra être renouvelé **avant le 22 mai.**

Régions : AIN : 40 - 41 - 42 - 43 - 46 - 47 - 48 - 49 - 52 - 119.
ARDECHE : Néant.
DROME : 123.
ISERE : 100 - 102 - 103 (de Feyzin à Estressin) - 109 - 117 - 118 - 119 - 120 - 121 (ex-100).
LOIRE : 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10.
RHONE : En entier, sauf 22, et 35 au nord de Cercié.
SAVOIE : 82 - 83 - 86.
HAUTE-SAVOIE : En entier, sauf 66 et 71.

Ce traitement pourra être combiné avec celui dirigé contre le Carpocapse dans les régions 3 - 9 - 24 - 26 - 41 - 52 - 103. Il devra alors être appliqué strictement entre le 19 et le 22 mai.

PEPINIERES DE PECHERS ET ABRICOTIERS

TORDEUSE ORIENTALE : Le traitement conseillé par le *Bulletin* du 28 avril dernier contre l'anarsia devra être renouvelé 20 jours après la première application (ou vers le 21 mai si celle-ci n'a pas été effectuée).

BETTERAVES

TEIGNE : Un premier traitement contre la teigne devra être appliqué dans la Drôme et l'Isère **dès après le démariage.**

INFORMATIONS

COCHENILLE DU MURIER SUR PECHER : Les premières éclosions favorisées par la chaleur persistante ont commencé vers le 9 mai dans la basse vallée du Rhône, le 12 mai à Lyon ; le premier traitement devra être appliqué **entre le 21 et le 28 mai,** à l'aide d'un produit à base de **parathion** ou d'**oléoparathion** à raison de 25 gr./hl. de matière active (250 gr./hl. d'un produit à 10 % de parathion ou 500 gr./hl. d'un produit à 5 %). On visera spécialement le tronc et la charpente.

LYDA DU PECHER : On observe déjà des éclosions de cette chenille vert vif qui s'attaque au feuillage. Dans les vergers atteints, on devra appliquer dès que possible un traitement au D.D.T. ou au parathion. Là où des dégâts sont encore faibles à la réception du *Bulletin,* on pourra attendre le traitement contre la cochenille du mûrier.

PUCERON FARINEUX DU PECHER : Le traitement dirigé contre la cochenille du mûrier sera également efficace contre le puceron farineux à condition de toucher également la totalité du feuillage. Si la mortalité du puceron n'est pas totale après cette première application, on pourra éliminer les survivants par une application de bouillie à base de Quassia Amara quelques jours plus tard.

CEPHE : Cet hyménoptère pique les pousses du poirier de façon très particulière : une dizaine de petites piqûres qui noircissent rapidement, distantes les unes des autres de 2 mm. environ et disposées plus ou moins en biais par rapport à la circonférence de la pousse. La pousse flétrit rapidement et noircit. On a observé cette année, dans la région lyonnaise, des attaques importantes et très rapides dans la première semaine de mai. Il est actuellement trop tard pour envisager un traitement.

DEGATS DU VENT : Vendredi et samedi 6 et 7 mai, on a trouvé dans toute la région lyonnaise des pousses de poirier noircies, des feuilles déchiquetées ou noires et recroquevillées sur les bords, des fruits meurtris au niveau de la panse. Il ne s'agit pas d'une maladie ou d'un ravageur, mais seulement de l'effet mécanique du vent violent qui a soufflé une partie de la journée du 6 mai, localement suivi de chutes de grêle. De moindres dégâts ont été observés sur pêcher ; les autres essences ont mieux résisté.

BACTERIOSE DU NOYER : Le premier traitement au **cuivre** contre cette maladie devra être appliqué **dès réception** de ce *Bulletin.*

ARAIGNEES ROUGES SUR VIGNE (très important) : Un foyer très important d'araignées rouges (paratétranychus ulmi) sur vigne vient d'être mis en évidence à Villié-Morgon. Il est très probable que d'autres de moindre importance sont en train de se développer en d'autres points de la région. Ce fait, étant nouveau dans la région, on ne peut prévoir les conséquences de cette invasion et la nécessité d'intervention chimique s'impose dans toutes les vignes atteintes et à leur proximité immédiate.

Les vignes atteintes présentent les mêmes symptômes qu'à la suite d'autres attaques parasitaires (esca, acariose, cochenilles) : feuilles petites, un peu cloquées, peu colorées, piquées de petits points jaunes ou grisâtres, végétation languissante. Avant toute application de produit, il convient de vérifier la présence effective de l'araignée rouge à la face inférieure des feuilles.

Il s'agit d'une petite araignée de 0,5 mm. de long environ, à peine visible à l'œil nu, rouge comme son nom l'indique. Avec une bonne loupe on peut distinguer sur son dos plusieurs lignes de longs poils transparents. On trouve également de petits œufs, rose vif à rouges, visibles seulement à la loupe.

Le traitement actuellement dirigé contre les vers de la grappe peut être efficace, à condition d'être effectué à l'aide d'un parathion (éviter les oléoparathions, nuisibles sur Gamay), mais de nouvelles éclosions vont encore se produire pendant 15 à 25 jours. Aussi ce traitement devra-t-il être renouvelé vers le 5 juin. Un *Bulletin* ultérieur précisera si l'emploi des systémiques (Demeton), jusque-là limité aux arbres fruitiers, peut être étendu à la vigne.

De nouvelles générations de ce ravageur apparaîtront par la suite, mais il conviendra d'être prudent dans l'application des parathions et systémiques à partir de fin juin. A cette date, en effet, apparaissent les parasites de cette araignée, parasites qui jusqu'à maintenant jouaient un rôle primordial pour limiter la pullulation des araignées rouges.

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux :
A. PITHIOUD.

Le Contrôleur
chargé des Avertissements agricoles :
P. LATARD.

Le Gérant : G. GRISARD.

131.342 — Imp. Réunies de Lyon — 5-1955
Dépôt légal n° 1.296 — 2-1955